

Les dangers d'une application hâtive de la réforme au collégial

Isabelle L'Italien-Savard

Number 95, Fall 1994

Questions de réforme : le primaire et le collégial

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44408ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

L'Italien-Savard, I. (1994). Les dangers d'une application hâtive de la réforme au collégial. *Québec français*, (95), 80–83.

LES DANGERS D'UNE APPLICATION HÂTIVE DE LA RÉFORME AU COLLÉGIAL

par Isabelle L'ITALIEN-SAVARD

La réforme de l'enseignement au collégial n'est plus un projet. C'est une réalité avec laquelle les enseignants devront dorénavant composer. Le beau projet de papier proposé par les plans-cadre prend aujourd'hui vie et chair et doit faire ses preuves. Cette première année d'application s'annonce pleine de découvertes, de questionnements, d'ajustements, mais aussi de frustrations. Même si l'heure de l'opposition et de la dénonciation semble passée, il est peut-être encore temps de prévenir quelques coups, d'inviter les professeurs à la vigilance afin d'éviter les écueils que recèle ce nouveau programme. Un peu d'imagination suffit pour indiquer les avenues dangereuses vers lesquelles risque de s'engager l'enseignement de demain. Tentons donc une mise en garde contre les dangers qui guettent une application hâtive de la réforme. Que risquent de devenir les cours de littérature en ce Québec du XXI^e siècle que promet fièrement le Ministère si l'on tente de lire entre les lignes d'un tel projet et d'anticiper sur les résultats de sa mise en vigueur ?

LA SECONDARISATION

Le principal danger – et il est sournois – qui attend les cours de littérature au cégep est d'abord de les priver de leur composante première, c'est-à-dire la littérature. En effet, on peut se demander si les techniques de rédaction, les éléments de grammaire et l'histoire littéraire ne vont pas peu à peu devenir l'essentiel de notre enseignement, réduisant le texte littéraire lui-même à un « prétexte ». L'étude de la littérature distinguait jusqu'ici le cours de français collégial de celui du secondaire ; or, elle paraît maintenant reléguée au second rang au profit de l'apprentissage d'une méthodologie de travail (analyse, dissertation, essai critique) et de techniques de rédaction.

Si nous n'y prenons pas garde, les cours de français donnés au cégep deviendront, comme au secondaire, orientés avant tout vers l'acquisition d'une méthode ou d'une technique de production d'un texte argumentatif évalué, à l'épreuve finale, selon une grille formelle rigoureuse qui vérifie surtout si les procédés sont bien assimilés plutôt que l'objet d'étude (le texte) compris et analysé de façon personnelle. Chacun des trois premiers ensembles n'a qu'un seul énoncé de compétence auquel il suffit de s'attarder pour constater que l'objectif premier des cours vise avant tout la production d'un texte selon des normes et des critères précis (nombre de mots, plan, structure) et que le phénomène littéraire étudié devient accessoire. Le danger réside donc

dans cette invitation implicite à privilégier la forme au détriment du contenu. Et puisque l'étudiant devra démontrer pour obtenir ses unités qu'il ne maîtrise qu'une seule compétence rattachée à la technique requise, le cours de littérature au collégial pourrait facilement devenir une sorte de longue répétition générale où l'on ne pratique qu'un seul et même exercice en ne se servant des textes littéraires que pour repérer des caractéristiques prévues par le modèle. Un peu comme au secondaire où, trop souvent, l'étudiant s'exerce toute l'année sur des compréhensions de texte administrées les années antérieures pour se préparer à son propre examen du Ministère. Pour éviter les effets néfastes d'un cours de français avant tout axé sur la technique et la méthode discursives, il importe donc de ne pas perdre de vue l'aspect littéraire du cours, tout comme de privilégier chez l'étudiant une application personnelle et souple du modèle proposé (que ce soit pour l'analyse littéraire, la dissertation ou l'essai critique). Souvenons-nous que le nouveau programme supprime la création littéraire et l'écriture subjective et ne projette de vérifier chez l'étudiant que ses capacités à relever des constantes objectives dans un texte. L'aspect créatif et subjectif devrait dès lors être valorisé dans la lecture et l'analyse critiques si l'on ne veut pas former des étudiants qui ne savent que repérer et inventorier des données, sans comprendre le sens de ces données ni exercer quelque forme de jugement que ce soit.

L'évacuation de la littérature dans nos cours se laisse aussi deviner par la place qu'on semble donner dans le programme du Ministère à l'apprentissage ou à la consolidation des acquis relatifs au code linguistique. Les éléments de compétence concernant la révision des textes ouvrent une porte sur un contenu proprement grammatical qui s'éloigne évidemment de l'enseignement de la littérature. Là aussi, il y a danger de secondariser les études collégiales en y intégrant des notions d'ordre linguistique et grammatical et d'oublier, avec le temps, que le cégep ne dispense pas que de simples cours de français, mais bien des cours de littérature. À ce sujet d'ailleurs, mentionnons que le nou-

veau programme prévoit des périodes dites de laboratoire qui permettront à l'étudiant de « réviser sa production écrite » et de « consolider ses habiletés de lecture et d'analyse ». Selon l'ensemble, une ou deux heures par semaine viennent compléter le cours théorique. Si cet ajout paraît louable dans la mesure où il offre à l'enseignant la possibilité de vérifier l'apprentissage pratique de l'étudiant et de l'assister dans sa démarche, il n'en demeure pas moins un cadeau grec. Et si ces périodes ne devenaient, progressivement, qu'un temps facultatif mis à la disposition des étudiants pour compléter leurs lectures, combler un retard ou aller chercher des explications supplémentaires?... Il importe d'éviter qu'elles soient perçues par l'étudiant (et par le professeur) comme un temps dont il dispose pour faire ses devoirs, compte tenu qu'un minimum de trois heures par semaine est déjà prévu dans la pondération pour le travail personnel en dehors des heures de cours.

À long terme, la réforme du Ministère risque donc d'entraîner, si nous ne sommes pas vigilants, une « secondarisation » de l'enseignement collégial. S'il est nécessaire d'assurer une continuité entre ces deux ordres d'enseignement et de favoriser un arrimage cohérent, il ne faudrait cependant pas pousser la parenté à l'extrême et faire des cours de français du cégep une réplique quasi parfaite de ceux qui sont donnés au secondaire. Insidieusement, le contenu littéraire de nos cours, en épousant le modèle du secondaire (techniques de rédaction, grammaire, épreuve finale commune) pourrait bien se voir graduellement évacué, ce qui aurait pour résultat d'abaisser le niveau même d'enseignement.

.....

Insidieusement, le contenu littéraire de nos cours, en épousant le modèle du secondaire (techniques de rédaction, grammaire, épreuve finale commune) pourrait bien se voir graduellement évacué, ce qui aurait pour résultat d'abaisser le niveau même d'enseignement.

.....

UNE VISION HISTORICISTE DE LA LITTÉRATURE

Finalement, la seule vraie place réservée à l'étude de la littérature dans ce nouveau programme se limite à ce que le Ministère appelle pompeusement les « œuvres marquantes » et les « courants littéraires ». Là encore, cette façon tendancieuse de sacraliser et de magnifier la littérature risque bien de précipiter sa disparition comme discipline « vivante ». Comment en effet ne pas

tomber dans le piège de confondre littérature et histoire littéraire et de donner aux étudiants l'impression d'un art figé (pour ne pas dire momifié) éloigné de leur réalité en ne leur présentant de la littérature que sa version « canonisée » ? Il est impératif de bien saisir la portée de cours dont la seule logique reposerait sur la chronologie des courants étudiés. Une telle approche aboutit presque inévitablement à un survol de grandes œuvres (qui empêche une analyse approfondie) accompagné d'une mise en contexte (qui fait appel à l'histoire, à la sociologie, à la philosophie, à la religion mais très peu à la littérature). L'œuvre elle-même ne représente alors plus qu'un prétexte à l'étude d'un courant ou encore sa simple illustration. Il ne s'agit pas ici de bannir l'enseignement des courants littéraires selon une vision historique chronologique (sans doute cette approche demeure-t-elle la solution la plus évidente), mais bien de rester conscients des problèmes que cela suppose. Sur le simple plan logistique, il paraît utopique de vouloir enseigner les techniques d'analyse de texte et de méthodologie d'un travail long tout en espérant couvrir plusieurs siècles d'histoire littéraire. (Ces deux objectifs correspondent par ailleurs à des rythmes d'enseignement diamétralement opposés : alors que l'étude de texte demande la persévérance d'un coureur de fond, le résumé historique exige l'agilité du sprinter.) Par manque de temps (et peut-être aussi de connaissances), l'enseignant pourra toujours s'en remettre à un manuel d'histoire littéraire dans lequel sera consignée la partie littéraire de son cours. Est-il nécessaire de rappeler les dangers d'un cours de littérature qui s'engage dans une pédagogie d'extraits ou de manuels ? Outre une vision typiquement française pour ne pas dire parisienne de la littérature, ce genre de livres édités en France transmet généralement l'idée qu'un texte n'acquiert sa valeur qu'à travers le nom de son auteur ou son degré d'appartenance à un courant. Ainsi ne sont étudiés que les écrivains intronisés par l'institution, les œuvres étant présentées en termes de « contributions » à la littérature. De plus, une telle pédagogie (où dans un seul cours quatre monstres sacrés de la littérature peuvent être présentés brièvement) entretient chez l'étudiant une tendance au zapping qui empêche l'ancrage des connaissances. (À quand un vidéoclip sur Racine ?) Peut-être est-ce là le Québec du XXI^e siècle auquel fait allusion le Ministère ?...

Et si un cours de littérature du XXI^e siècle se résumait à une phrase laconique du genre : « Lisez votre manuel de telle page à telle page et répondez aux questions à la fin du chapitre » ? Pour éviter de faire de la littérature une discipline « morte » au même titre qu'un cours de latin ou de

grec, il faut à tout prix tenter de dépoussiérer les œuvres passées en les rendant vivantes et accessibles à l'étudiant d'aujourd'hui. Chacun trouvera sa façon de ressusciter l'héritage littéraire pour le rendre plus concret à l'étudiant, mais, pour l'instant, il convient de se rappeler que ce n'est pas en calquant le modèle du cours classique que nous y parviendrons. Déjà, se garder de trop vouloir embrasser mais essayer de mieux êtreindre (on devine les souvenirs que laisse une visite de 14 pays en 15 jours) ; ne pas hésiter à s'aventurer hors des « canons » battus, aborder une œuvre en évitant d'en mythifier l'auteur et surtout chercher à tirer l'essence d'un texte pour amener l'étudiant à s'y reconnaître paraissent des approches qui parent à une lente disparition de la littérature.

LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE EN RÉSERVE

Cette conception éminemment française et puriste de la littérature se répercute directement sur la place et le rôle qu'on risque de donner dans nos cours à la littérature québécoise. Bien sûr, le Ministère a pris soin d'assurer une place de choix à la littérature nationale en en faisant la matière première de l'ensemble trois dans son programme. Est-ce à dire que la littérature « francophone » dont il est fait mention dans les deux premiers ensembles doit être distinguée de (ou doit exclure) la littérature « québécoise » dont on parle au troisième ensemble ? Une lecture rapide du plan-cadre pourrait donner lieu à une telle interprétation, ce qui conduirait à ne mettre au programme que des textes français dans les deux premiers cours pour ne réserver qu'un seul cours à l'étude de la culture québécoise. Pour contourner ce genre de ghettoïsation du patrimoine national en lui érigeant une aire de jeu bien délimitée, il paraît nécessaire de rappeler que le terme « francophone » peut être entendu dans un sens très large et englober les littératures de toute la francophonie, dont le Québec fait aussi partie.

D'autre part, si l'on examine d'un peu plus près ce fameux troisième ensemble consacré à la littérature québécoise, on peut y déceler une idéologie qui, si elle n'est pas désamorçée, nous ramènera tout droit à ce sournois complexe d'infériorité vis-à-vis de la Mère Patrie dont le Québec semble mettre tant de temps à se débarrasser. L'énoncé de compétence pour ce cours est « d'apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XX^e siècle et d'en rendre compte dans un essai critique ». Trois écueils majeurs peuvent se glisser dans l'interprétation et l'application de cet objectif. D'abord, pourquoi faudrait-il encore présenter notre littérature en la comparant, donc en l'évaluant, par rapport à une autre, qui risque, on s'en doute, d'être

française ? Le moyen de sortir de cette vieille rivalité franco-québécoise serait peut-être, justement, de préférer un autre concurrent pour le Québec en confrontant sa littérature avec celles de la Suisse, de la Belgique, de l'Afrique ou d'Haïti. Ensuite, pour que l'étudiant puisse, comme il est demandé, estimer la valeur de la littérature québécoise dans le XX^e siècle, il lui faut suffisamment de connaissances historiques et littéraires à la fois du Québec, mais aussi des pays francophones qu'il côtoie. Est-ce réalisable de fournir autant d'informations dans un cours de 60 heures ? Ne risque-t-on pas, encore une fois, d'oublier les textes eux-mêmes et de parler plutôt autour d'eux ? Enfin, pourquoi avoir prévu comme évaluation finale l'essai critique, sinon pour inviter tacitement à perpétuer la tradition polémique d'une littérature nationale condamnée à devoir se légitimer par rapport aux autres ? Avant de tomber dans le panneau et de faire se déplacer le débat du côté politique plutôt que littéraire, demandons-nous si la littérature québécoise ne pourrait pas aussi être enfin étudiée et analysée pour elle-même, avec des qualités et des caractéristiques qui valent pour l'ensemble des œuvres, quelle que soit leur origine. Le danger principal qui rôde donc autour de ce troisième

ensemble est d'en faire un parc national pour la préservation et la conservation de la littérature québécoise et d'ainsi promouvoir ses vertus folkloriques plutôt que d'insister sur ses qualités intrinsèques et sa valeur universelle.

La mise en place de la réforme de l'enseignement au collégial a été menée tambour battant. Elle n'a laissé d'autre choix aux enseignants que de composer avec les moyens du bord en tentant tant bien que mal de déchiffrer ce nouveau programme afin de bâtir des cours qui soient prêts pour l'automne. On verra mieux, avec le temps, les résultats de ces innovations dans l'enseignement de la littérature au cégep. Bien qu'il soit trop tard pour modifier le programme, il est encore temps d'éviter certaines tendances et d'ajuster ses applications. Principalement, savoir conserver l'aspect littéraire de nos cours en privilégiant chez l'étudiant l'acquisition d'une pensée créatrice plutôt que purement technique, en favorisant une plongée dans le texte plutôt qu'une simple promenade dans le contexte et aussi, bien sûr, en ouvrant la culture sur des horizons plus larges que ceux de la seule France. Bref, essayons de ne pas oublier qu'un cours de français au cégep devrait faire connaître la littérature, mais aussi et surtout la faire aimer.





***Un siècle.
Des lumières.
Une réforme.
Un livre.***

préface de
Georges-Vincent Fournier
Collège de Sherbrooke

HURTUBISE HMH
7360, boul. Newman, Ville LaSalle (Québec) H8N 1X2
Téléphones : (514) 364-0323 1-800-361-1664
Télécopieur : (514) 364-7435 